

**Parution le 22 Juillet 2020**

# Commission du STATUT DE L'ARBITRAGE

## Réunion par mail en date du 11 Juillet 2020

---

Présidence : Patrice LAVIGNON

Ont été consultés : Mrs Patrick BAILLEUL - Jean-Claude DAGBERT - Claude FOURNIER - Philippe MORIN DE LA MARE - Patrick QUENIART - Philippe VERCOUTRE

En préambule, la Commission procède à la nomination de son secrétaire. Mr Patrick QUENIART est reconduit dans ses fonctions.

### **CHANGEMENTS DE CLUB**

La Commission étudie les rattachements des dossiers transmis à ce jour par la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage.

Les membres étudient les différentes pièces aux dossiers et dressent un état des demandes de changements de clubs,

#### **Dossier DELBARRE Anthony 2545087650 du SANGATTE F.C. 529113 pour TOURNEHEM A.S. 525643**

En réponse à la demande de licence et de rattachement de Monsieur DELBARRE Anthony 2545087650, la commission du District Côte d'Opale du Statut de l'Arbitrage accorde la licence au club de TOURNEHEM A.S. 525643 à compter du 01/07/2020 et dit que Monsieur DELBARRE Anthony 2545087650 couvrira le club de SANGATTE F.C. 529113 (club formateur) pour les saisons 2020/2021 et 2021/2022, couvrira le club de TOURNEHEM A.S. 525643 qu'à compter de la saison 2022/2023 (Article 35)

#### **Dossier HURTREL Sébastien 1906848867 du RUMINGHEM A.D.F. 545694 pour CALAIS OPALE BUS F.C. 554391**

En réponse à la demande de licence et de rattachement de Monsieur HURTREL Sébastien 1906848867, la commission du District Côte d'Opale du Statut de l'Arbitrage accorde la licence au club de CALAIS OPALE BUS F.C. 554391 à compter du 01/07/2020 et dit que Monsieur HURTREL Sébastien 1906848867 couvrira aucun club pour les saisons 2020/2021 et 2021/2022, couvrira le club de CALAIS OPALE BUS F.C. 554391 qu'à compter de la saison 2022/2023.

Le club formateur étant HEMMES DE MARCK C. 552629.

#### **Dossier LANIESSE Charles 1946823956 du GUINES E.S.501190 pour ARDRES R.C. 530136**

En réponse à la demande de licence et de rattachement de Monsieur LANIESSE Charles 1946823956, la commission du District Côte d'Opale du Statut de l'Arbitrage accorde la licence au club ARDRES R.C. 530136 à compter du 01/07/2020 et dit que Monsieur LANIESSE Charles 1946823956 couvrira le club de ST TRICAT ET NIELLES CALAIS A.S. 527011.pour les saisons 2020/2021, aucun club pour la saison 2021/2022, couvrira le club de ARDRES R.C. 530136 qu'à compter de la saison 2022/2023.

Le club formateur étant ST TRICAT ET NIELLES CALAIS A.S. 527011.

#### **Dossier PIERRU Tony 1930072566 du TOURNEHEM A.S. 525643 pour GUINES E.S. 501190**

En réponse à la demande de licence et de rattachement de Monsieur PIERRU Tony 1930072566 la commission du District Côte d'Opale du Statut de l'Arbitrage accorde la licence au club de GUINES E.S. 501190à compter du 01/07/2020 et dit que Monsieur PIERRU Tony 1930072566 couvrira aucun club pour les saisons 2020/2021 et 2021/2022, couvrira le club de GUINES E.S. 501190 qu'à compter de la saison 2022/2023.

Le club formateur étant BALINGHEM A.S. 537911.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Le Président, Patrick LAVIGNON

Le secrétaire, Patrick QUENIART